

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2019

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de films
« Musiques en courts »**

Rapporteur : Jean-Philippe Allardi

La Ville, en partenariat avec l'Animathèque MJC de Sceaux, les Amis du Trianon et le conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux, a organisé, pour la seizième édition, au cinéma Trianon, « Musiques en courts », concours de composition de musiques de films.

Ce concours est destiné à révéler et récompenser les meilleures compositions originales créées à partir de courts métrages existants. Tous les genres musicaux sont acceptés. Une première sélection a retenu 14 candidats.

Le jour du concours, le dimanche 24 novembre 2019, trois jurys ont décerné trois prix.

Le jury professionnel était présidé par Cyrille AUFORT, compositeur de musiques de films, et comprenait parallèlement Vincent JACQZ, professeur au conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine / Sceaux, Emmanuelle AUREGAN, directrice de l'Animathèque MJC de Sceaux, Benoît BASIRICO, enseignant et journaliste, spécialiste de la musique de film au cinéma, et Fabienne BALLAY, chef de la section Musique et cinéma de la bibliothèque – médiathèque municipale.

Le jury du public était constitué par l'association des Amis du cinéma Trianon et rassemblait des membres de l'association : Michel BOURGUIGNON, Roger-Nicolas DORIER, Henri HAERTEL-MEYER et Daniel TASSET.

Le troisième jury, du public Jeunes, était constitué de Corentin DURAND, Gabriel GUILLOUX et Léa CHEVRIER-ROMAND.

Ce concours était doté de trois prix d'un montant global de 3 000 € : 1 500 € pour le prix du jury professionnel, 750 € pour le prix du jury du public et 750 € pour le prix du jury du public jeunes.

L'Animathèque MJC participe à la manifestation en diffusant l'appel à candidatures, en aidant à la pré-sélection des candidats, en participant à la constitution du jury professionnel, et en offrant la possibilité aux trois lauréats d'enregistrer ultérieurement leur composition musicale créée pour le concours dans les studios de la Caisse claire.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir procéder, au vu des conclusions des jurys, à l'attribution des prix aux lauréats, soit :

- la somme de 1 500 € pour le prix du jury professionnel à Nicolas EVEN, pour sa composition pour piano et accordéon pour le court-métrage *Le Jour extraordinaire* de Joanna LURIE ;
- la somme de 750 € pour le prix du jury du public à Manuel CARON, pour sa composition pour claviers, percussions, saxophone, flûte, hautbois, tuba et basse pour le court métrage *Le Jour extraordinaire* de Joanna LURIE;
- la somme de 750 € pour le prix du public Jeunes à Yann MENOUE, pour sa composition pour piano et violon pour le court métrage *L'Entretien* d'Ugo BIENVENU & Félix DE GIVRY.